

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE BARAIGNE

Séance du 05 avril 2024

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 21/03/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au foyer rural sis rue de l'abreuvoir, sous la présidence du maire Monsieur Pascal ASSEMAT</i>
Présents : 6	
Votants: 6	Présents : Pascal ASSEMAT, Gilles BERMOND, Jean CARRERA, Edith CAZAUX, Joël GARCIA, Sylvain VALADE
Pour: 6	Représentés:
Contre: 0	Absents: Laurie ALBOUY, Magali BELTRAN, Camille GUAGNO, Chantal WEIDMANN
Abstentions: 0	Secrétaire de séance: Edith CAZAUX

Objet: CCCLA - modification statuts n°12 - DE_2024_010

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a voté, à l'unanimité, en séance du 15 février 2024, la modification de ses statuts suite à la demande de transfert de la commune de SAINT MARTIN LALANDE de la compétence Accueil de Loisirs Extrascolaires (vacances et/ou séjours) à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, selon les modalités prévues par l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux du territoire de la Communauté de Communes doivent se prononcer dans un délai de trois mois, par délibérations concordantes sur la modification des statuts de la Communauté de Communes. A défaut de délibérations dans ce délai, la décision du conseil municipal sera réputée favorable.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil municipal afin d'approuver les statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE la modification n° 12 des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, telle que présentée ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Pascal ASSEMAT

